



**LALHEUE**

## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 6 MARS 2026

Le 6 mars 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire à la salle communale sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

**Etaient présents :**

Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, Marinette PUECH, Marc ROBERT, Arnaud TOUZOT.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** François POIRIER à Christian CRETIN.

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marinette PUECH.

**Effectif légal du Conseil municipal : 11**

**Membres en exercice : 8**

**Conseillers présents ou représentés : 8**

**Votants : 8**

### **Ordre du jour**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

1. Création d'un logement communal au rez-de-chaussée de l'ancienne école de Lalheue – Demande de subvention LEADER
2. Examen des demandes de subventions associatives et d'intérêt social
3. Budget principal – Compte Financier Unique 2025
4. Constitution de provision pour risques et charges : créances douteuses
5. Budget principal – Affectations des résultats 2025
6. Budget principal : vote du budget prévisionnel

Comptes-rendus de réunions

Questions et informations diverses

Mme PUECH est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Marché de travaux « Rénovation de l'ancienne école en logements » : Avenant n°1 au lot n°04 « Menuiserie Bois »

Le Conseil accepte.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux de séance du 3 novembre 2025.

## **1. MARCHE DE TRAVAUX « RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN LOGEMENTS » : AVENANT N°1 AU LOT N°04 « MENUISERIE BOIS »**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 concernant le lot n°04 « Menuiserie Bois » du marché de travaux rénovation de l'ancienne école en logements attribué à la menuiserie Laffay.

Cet avenant en plus-value fait suite à la fourniture et pose de plinthe à crémaillère dans la montée d'escalier pour un montant de 600 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, D'AUTORISER le Maire à signer cet avenant qui porte le montant total du marché de travaux du lot 04 de 87 680.60 € HT (105 216.72 € TTC) à 88 280.60 € HT (105 936.72 € TTC).**

## **2. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES ET D'INTERET SOCIAL**

Afin de prévoir les crédits au budget 2026, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi des subventions sollicitées par les associations et au titre de l'action sociale communale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une subvention aux organismes mentionnés ci-dessous au titre de l'exercice 2026 :**

<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LOCALES :</b>	
• Syndicat du cheval de trait	<b>100 €</b>

  

<b>SUBVENTIONS ACTIONS SOCIALES :</b>	
• France Alzheimer 71	<b>60 €</b>
• Centre Georges François Leclerc (lutte contre le cancer)	<b>60 €</b>
• Secours populaire français	<b>60 €</b>
• Les restaurants du cœur	<b>100 €</b>
• France ADOT 71 (don d'organes et tissus humains)	<b>60 €</b>
• Association Valentin HAÛY (aveugles et malvoyants)	<b>60 €</b>
• Croix Rouge française	<b>60 €</b>
• Fonds de solidarité Logement (0.35 € par hab.)	<b>133 €</b>
• Epicerie sociale Au caddy Fleury à Tournus (reste à charge communal et frais de fonctionnement)	<b>489.77 €</b>

  

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :</b>	
• Maison Familiale Rurale de LAMURE SUR AZERGUE	<b>30 €</b>
• Maison Familiale Rurale d'Etang-sur-Arroux	<b>60 €</b>

Le Maire précise que la commune n'a pas réceptionné la demande de subvention de l'association Pierres d'Autrefois. Il propose de prévoir au budget les crédits selon la somme allouée chaque année, à savoir 350 €. Le Conseil accepte.

## **3. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Lalheue ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Lalheue ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner ou recevoir une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Maire, Christian CRETIN, a quitté la séance et que le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Marinette PUECH, adjointe au maire ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	684 618.22	269 594.77	954 212.99
	Recettes réalisées	334 146.30	383 392.64	717 538.94
	Restes à réaliser	213 062.00	0.00	213 062.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	654 493.50	497 452.00	1 151 945.50
	Dépenses réalisées	392 508.79	224 446.91	616 955.70
	Restes à réaliser	230 817.00	0.00	230 817.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-58 362.49	158 945.73	100 583.24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-30 124.72	227 857.23	197 732.51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-88 487.21	386 802.96	298 315.75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-17 755.00	0.00	-17 755.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-106 242.21	386 802.96	280 560.75

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés (Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote) :**

- d'APPROUVER le CFU 2025 de la commune de Lalheue ;
- de DONNER pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES**

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée à hauteur d'un montant au moins égal à 15% du total de la créance ou 100% à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Considérant que le retard de paiement de plus de deux ans constitue un indicateur de dépréciation d'une créance,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer de 2024 et 2020 a permis d'identifier une créance devant faire l'objet d'une provision,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 505 € au titre de l'exercice 2024 et 2020.**

**Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre et article correspondants du budget de la commune (c/681).**

#### **5. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**

**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,**

**Constatant que le compte financier unique fait apparaître :**

- un excédent de fonctionnement de :	<b>158 945.73 €</b>
- un excédent reporté de :	<b>227 857.23 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>386 802.96 €</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>88 487.21 €</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>17 755.00 €</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>106 242.21 €</b>

**DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :**

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT</b>	<b>386 802.96 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>106 242.21 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>280 560.75 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT</b>	<b>88 487.21 €</b>

#### **6. BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL**

Le Maire précise que cette proposition de budget vise essentiellement à reporter les crédits nécessaires au règlement du marché de travaux de rénovation du bâtiment du quart rameau. La nouvelle équipe municipale sera libre ensuite de l'amender comme elle le souhaite. Il s'agit aussi de soulager le calendrier post électoral très chargé des futurs élus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après examen du projet de budget pour l'exercice 2026,**

**VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :**

**Investissement**

Dépenses : 228 605.00 €  
Recettes : 246 360.00 €

**Fonctionnement**

Dépenses : 516 293.00 €  
Recettes : 516 293.00 €

	Pour rappel, total budget :
<b>Investissement</b>	
Dépenses :	459 422.00 € (dont 230 817 € de RAR)
Recettes :	459 422.00 € (dont 213 062 € de RAR)
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	516 293.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	516 293.00 € (dont 0.00 € de RAR)

**INFORMATIONS DIVERSES**

- **Organisation du bureau de vote du 15 mars 2026 :**

<b>8h00-10h30</b>	<b>Christian CRETIN Josiane MINCK Sylvain BERTHIER</b>	<b>13h00-15h30</b>	<b>Marie COMPAGNON Christian CRETIN Jean-Pierre BECK</b>
<b>10h30-13h00</b>	<b>Marc ROBERT Magali MULLER Arnaud TOUZOT</b>	<b>15h30-18h00</b>	<b>Marinette PUECH Josiane MINCK Chantal ROGER</b>

- **Fin de mandat :** Le Maire remercie l'équipe municipale et la secrétaire de mairie. Il est fier du bilan accompli durant ces 12 années. Près 1 600 000 euros de travaux ont été engagés sur la commune et toujours avec le maximum de subventions que la commune pouvait obtenir. Le mandat s'achève avec la réalisation de projets majeurs : enfouissement des lignes électriques aériennes sur la Place Julien Bressand, modernisation du réseau d'assainissement, rénovation du bâtiment du quart rameau. Ce dernier projet permettra la création de trois nouveaux logements communaux. Il souhaite, à présent, se consacrer davantage à sa passion, le théâtre ainsi qu'à ses activités associatives et profiter de sa famille et de ses amis. Il clôt cette dernière séance du conseil à 19h55 et invite l'ensemble des conseillers à partager le verre de l'amitié.

**Le Maire,**  
**Christian CRETIN**

**Le Secrétaire de séance,**  
**Marinette PUECH**